

Partners Group Saint Augustin European Direct Lending, S.C.Sp.

Type de Fonds : *Société en commandite spéciale*

Siège social : 35D, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B295903

(la « **Société** »)

Juin 2025

Obligations d'information liées au développement durable pour les fonds de l'article 8 dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations

I. Résumé

Partners Group Saint Augustin European Direct Lending, S.C.Sp. (la "**Société**") est une société en commandite spéciale qui a été créée le 25 avril 2025. La Société investit dans des investissements de crédit privé en Europe (à l'exclusion de l'Europe de l'Est).

La société Partners Group (Luxembourg) S.A., en sa qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (le « **Gestionnaire** ») de la Société, a classé la Société conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les obligations d'information liées au développement durable dans le secteur des services financiers, tel que modifié (le « **Règlement sur la publication d'informations** »).

En tant que produit financier publiant des informations en vertu de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations, la Société promeut les caractéristiques environnementales suivantes : (a) une réduction des investissements dans les combustibles fossiles, et (b) un évitement des investissements dans la déforestation ou le brûlage d'écosystèmes naturels à des fins de défrichement; (c) une réduction des investissements dans les sociétés du secteur du tabac, (d) une réduction des investissements (A) dans les sociétés participant au développement, à la production, à l'utilisation, à l'entretien, l'offre de vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport des armes controversées et de leurs composantes essentielles ou (B) dans les sociétés détenant 50% ou plus du capital d'une société exclue d'après (A), (e) une réduction des investissements dans les transactions spéculatives qui pourraient contribuer à une inflation des prix des matières premières agricoles ou des produits de la mer (par exemple le blé, le riz, le soja, le sucre, les produits laitiers, le poisson, le maïs), (f) une réduction des investissements dans les sociétés produisant l'huile de palme, et (g) une réduction des investissements dans les sociétés d'abattage d'arbres.

L'atteinte des ces caractéristiques par la Société fera l'objet d'un suivi régulier, sur la base des indicateurs suivants : (a) l'exposition de la Société à des actifs dont le principal produit et/ou service

soutient l'extraction, le transport ou l'utilisation de charbon thermique pour la production d'énergie (b) l'exposition de la Société à des actifs qui sont directement liés à la déforestation ou au brûlage d'écosystèmes naturels à des fins de défrichement ; (c) l'exposition de la Société à des investissements dans les sociétés du secteur du tabac, (d) l'exposition de la Société dans des investissements (A) dans les sociétés participant au développement, à la production, à l'utilisation, à l'entretien, l'offre de vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport des armes controversées et de leurs composantes ou (B) dans les sociétés détenant 50% ou plus du capital d'une société exclue d'après (A), (e) l'exposition de la Société à des investissements dans les transactions spéculatives qui pourraient contribuer à une inflation des prix des matières premières agricoles ou des produits de la mer (par exemple le blé, le riz, le soja, le sucre, les produits laitiers, le poisson, le maïs), (f) l'exposition de la Société à des investissements dans les sociétés produisant l'huile de palme, et (g) l'exposition de la société à des investissements dans les sociétés d'abattage d'arbres.

Afin de réaliser les caractéristiques énumérées ci-dessus, le Gestionnaire met en œuvre la stratégie d'investissement de la Société de manière continue. Au cours de la phase d'approvisionnement et de diligence raisonnable, aux fins de la promotion des caractéristiques environnementales par la Société, la Société applique des critères d'exclusion qui lui interdisent de conclure certains types d'investissement (comme indiqué plus en détail dans la description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement de la Société et tout investissement proposé qui contreviendrait à ces critères d'exclusion n'ira pas au-delà de la phase initiale d'évaluation de la diligence raisonnable. Tout au long de la détention d'un investissement par la Société, elle suivra les indicateurs décrits ci-dessus.

Pour tous les investissements, le Gestionnaire fera preuve de diligence raisonnable en se fondant sur les facteurs de gouvernance applicables du *Sustainability Accounting Standards Board* (Conseil des normes de comptabilité durable). De manière continue, le Gestionnaire s'occupera des investissements en ce qui concerne les questions relatives à la gestion et aux employés.

La répartition prévue des investissements de la Société dans des actifs qui favorisent les investissements utilisés afin de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales décrites ci-dessus est de 80 % au minimum tandis que le reste des actifs investis par la Société est constitué d'actifs de couverture et d'actifs liquides qui sont utilisés à des fins de gestion efficace des liquidités, de gestion de portefeuille et/ou de gestion des coûts, et qui ne font pas partie du portefeuille d'investissement de la Société.

L'échéance de publication reçue par la Société au titre de ses investissements est évaluée annuellement par le Gestionnaire. Le Gestionnaire a pour objectif d'améliorer l'échéance de publication de la Société à court et moyen terme.

Par souci de clarté, la Société n'investit pas par référence à un indice et n'a pas l'intention de le faire.

La Société ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » tels que définis dans le Règlement sur la publication d'informations et s'attend à être alignée à 0% sur la Taxonomie de l'UE.